

**Compte-rendu de la séance d'information publique tenue par Norambar  
sur son projet de dépôt définitif des poussières d'aciérage in situ**

Centre multi-fonctionnel de Contrecoeur, 475, rue Chabot

17 juin 2004, 19h30

La présentation du projet a été assurée par :

M. Luc Chabot (Directeur ingénierie, environnement, santé et sécurité, Norambar)

M. Marcel Francoeur (Président, Norambar)

M. Jean Halde (Président, DDH Environnement, *firme chargée de réaliser l'étude d'impact*)

L'animation de la soirée a été assurée par :

M. Luc Ouimet (Président, Centre de consultation et de concertation, *firme chargée de mener la démarche d'interaction avec le milieu*)

La production du compte-rendu a été assurée par :

M. Mikaël Berthelot (Coordonnateur de projets, Centre de consultation et de concertation)

-----

Ont assisté à cette séance d'information :

Mme Suzanne Dansereau (Mairesse, Ville de Contrecoeur)

M. Yves Beaulieu (Directeur général, Ville de Contrecoeur)

M. Gilles Fortin (Commissaire au développement, Ville de Contrecoeur, et membre du comité technique, CLD de Lajemmerais)

M. Richard Marois (Président, Conseil régional de l'environnement de la Montérégie)

M. Jacques Giguère (Directeur technique, Centre de transfert technologique en écologie industrielle)

Ont également assisté à cette séance d'information une vingtaine de citoyens de Contrecoeur.

-----

Note : Cette séance d'information a été organisée en collaboration avec la Ville de Contrecoeur. L'invitation à assister à cette séance a été faite par un communiqué dans le journal « Les 2 Rives », par des annonces à la radio locale et par une lettre distribuée dans les 2400 foyers et commerces de Contrecoeur.

*Nous rapportons ici les questions, les commentaires, les préoccupations soulevés par les participants pendant ou suite à la présentation du projet, et les principaux éléments de réponses donnés par les représentants de Norambar et de DDH Environnement (en italique). Les interventions des participants ont porté soit directement sur le projet de dépôt définitif des poussières d'aciérage, soit de façon plus indirecte sur la problématique générale des émissions atmosphériques de la zone industrielle et de la qualité de l'air à Contrecoeur. Nous divisons le compte-rendu en quatre sections : 1) Présentation de Norambar et du projet de dépôt définitif des poussières d'aciérage; 2) Interventions des participants sur le projet lui-même; 3) Interventions des participants sur la qualité de l'air à Contrecoeur; 4) Conclusion.*

### **1) Présentation de Norambar et du projet de dépôt définitif des poussières d'aciérage**

Norambar est un producteur d'acier et un important recycleur qui compte environ 420 employés. L'acier est produit presque exclusivement à partir de ferrailles provenant de la récupération de métaux post-consommation. Près de 700 000 tonnes de ferrailles sont ainsi recyclées chaque année. La production d'acier génère toutefois une certaine quantité de poussières qui sont captées à la source par des systèmes de dépoussiérage. Jusqu'alors, les poussières récupérées étaient acheminées dans un lieu de dépôt définitif existant sur la propriété.

Cependant, la capacité maximale de ce dépôt est atteinte. Des mesures de fermeture de ce site autorisé par le ministère de l'Environnement sont mises en place. Comme près de 10 000 tonnes de poussières sont générées chaque année, Norambar a donc évalué les options permettant la saine gestion de ces poussières, sur la base de critères technologiques, économiques, environnementaux et sociaux, jusqu'à ce qu'une technologie de recyclage à un coût économiquement acceptable soit disponible.

La solution envisagée par Norambar pour la gestion des poussières d'aciérage est la construction sur sa propriété d'un lieu d'élimination par dépôt définitif. Ce lieu d'élimination aura une durée de vie minimale de 20 ans. Il sera constitué de 4 cellules, d'une durée de vie de 5 ans chacune, et pourra permettre, le cas échéant, la récupération et le recyclage de ces poussières.

Puisqu'il s'agit de l'implantation d'un lieu de dépôt définitif de matières dangereuses résiduelles, le projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

*N.B. La présentation Power Point du projet a été laissée aux participants à la fin de la séance d'information. Elle est jointe au présent compte-rendu.*

## 2) Interventions des participants sur le projet de dépôt définitif des poussières d'aciérage

### La constitution du dépôt définitif et des cellules

- Comment va être constitué le dépôt définitif et quelle sera sa superficie ? Comment vont être constituées les cellules ? Quelle va être la profondeur des cellules ?

*Le dépôt définitif sera constitué de quatre cellules et va requérir une aire d'environ 200 m de longueur par 200 m de largeur, pour une superficie de 40 000 m<sup>2</sup>. Le volume utile visé pour le dépôt définitif est de l'ordre de 250 000 m<sup>3</sup>. Ce volume serait donc entreposé sur une épaisseur maximale de 8 à 11 m, soit de 4 à 8 m en excavation et de 2 à 3 m en surélévation. L'aire d'entreposage sera aménagée sur le terrain de Norambar où l'on retrouve une couche d'argile qui atteint à cet endroit plus de 30 m d'épaisseur. Malgré l'imposante épaisseur d'argile qui assure l'imperméabilité du site, l'aire d'entreposage sera tapissée d'une géomembrane étanche, conformément aux exigences du Règlement sur les matières dangereuses du Québec. Cette géomembrane assurera également une séparation physique entre les poussières entreposées et le substrat d'argile.*

- Est-ce que la technologie a été éprouvée ?

*Cette technologie est utilisée à d'autres endroits depuis plusieurs années; elle est autorisée et sécuritaire.*

### La gestion des cellules et la durée prévue du dépôt définitif

- Est-ce que les cellules seront ouvertes une à une ?

*Oui, dès qu'une cellule sera remplie, elle sera fermée et une autre cellule sera ouverte.*

- Est-ce que la durée prévue du site, soit 20 ans, sera suffisante ? Que se passera-t-il si la production augmente plus vite que prévue et que le site arrive à saturation avant terme ?

*Le ministère de l'Environnement préfère habituellement donner un certificat d'autorisation ne dépassant pas 20 ans et Norambar souhaite qu'une technologie de valorisation des poussières d'aciérage qui soit viable sera disponible d'ici là.*

- Est-ce que le site est prévu pour recevoir seulement les poussières d'aciérage de Norambar ou également venant d'autres industries ?

*Le site est prévu pour ne recevoir que les poussières d'aciérage de Norambar.*

### Le choix du site

- Pourquoi indiquer la variante F (dans la friche) puisque l'emphase est mise sur la variante B (dans le boisé) pour le choix optimal du site ?

*Deux sites potentiels ont été étudiés, mais la variante B présente plus d'avantages au plan technologique, économique, environnemental et social.*

### Le choix de l'option

- Quelles sont les raisons pour lesquelles l'envoi des poussières d'aciérage à l'extérieur n'est plus l'option privilégiée ?

*Ce n'est pas la meilleure option au plan technologique, économique, environnemental et social, et le principe que Norambar met de l'avant est de gérer chez soi ses poussières d'aciérage, « dans sa cour » ! À l'époque nous croyions à une technologie de recyclage mais celle-ci n'a pas vu le jour, donc l'élimination hors site était une solution temporaire.*

### La nappe phréatique

- Est-ce que la nappe phréatique souterraine du secteur sert à l'alimentation en eau potable et est-ce que son volume a été évalué ?

*La nappe phréatique ne sert pas à l'alimentation en eau potable. Elle se retrouve dans un horizon de till à environ 30 m sous la couche d'argile et la salinité naturelle de l'eau y est très élevée. L'étendue de l'horizon de till n'a pas été déterminée lors de l'étude, mais il a été observé dans tous les forages profonds réalisés dans le secteur investigué. L'horizon d'argile est à toute fin pratique imperméable et ne peut donc pas constituer une source d'alimentation en eau.*

- Est-ce qu'il peut y avoir des impacts sur la nappe phréatique ?

*Les eaux de surface ne seront pas en contact avec les poussières; par conséquent, elles ne seront pas contaminées. Les eaux de la nappe de surface sont captées par les fossés périphériques et acheminées dans nos eaux de procédé. La nappe phréatique dans le till est isolée par le 30 mètres d'argile et les géomembranes. Pour ce qui est de l'eau contaminée que l'on retrouvera à l'intérieur de la cellule, elle sera absorbée par les poussières et le surplus, s'il y a, sera traité conformément aux autorisations du ministère de l'Environnement. De façon générale, l'eau souterraine s'écoule vers le fleuve St-Laurent.*

### Le site temporaire

- Est-ce que le ministère de l'Environnement n'est pas dans l'obligation de donner son autorisation au site temporaire (dans le tas de scories), étant donné la nécessité d'avoir un site temporaire en attendant l'ouverture du dépôt définitif ?

*Le Ministère ne donnera son autorisation que si le site et son aménagement présentent des conditions satisfaisantes pour la protection de l'environnement.*

### La gestion des poussières d'aciérage

- Un participant mentionne que l'enfouissement des poussières d'aciérage le préoccupe. Il se dit satisfait qu'il y ait des efforts, mais il estime qu'il y avait dans le passé un meilleur mode de gestion des poussières : le recyclage des poussières à l'intérieur du procédé de l'usine.

*Le recyclage à l'intérieur du four avait pour but de réduire le volume total de poussières à éliminer, d'augmenter la concentration en zinc dans les poussières afin d'attirer des technologies de recyclage du zinc. Par contre, le recyclage avait pour effet d'augmenter de façon appréciable la consommation d'énergie et de provoquer des bris d'électrodes et autres délais et coûts.*

- Quelqu'un souligne que cela fait longtemps qu'il y a de l'enfouissement de poussières d'aciérage à Contrecoeur, et que cela pose problème parce que la production augmente.

*Le dépôt définitif des poussières d'aciérage tel que proposé est une solution sécuritaire qui ne pose pas de problème parce qu'elle n'engendre pas d'impacts sur le milieu. C'est plutôt une gestion responsable.*

- Un autre participant se dit satisfait qu'il y ait quelque chose de fait pour la gestion des poussières d'aciérage.

### La valorisation des poussières d'aciérage par traitement pour obtenir des produits commercialisables

- Est-ce que « dépôt définitif » signifie pour toujours, c'est-à-dire qu'il sera impossible de revaloriser les poussières déjà enfouies ?

*Le fait de ne pas mêler les poussières avec d'autres produits rend leur traitement ultérieur possible si une technologie efficace se développait.*

- Est-ce que Norambar va aller vers la valorisation et le recyclage des poussières dès qu'une technologie sera disponible ?

*Oui, on le souhaite et on espère que les coûts seront concurrentiels. Nous allons évaluer toutes les nouvelles technologies commercialement disponibles avec les mêmes critères décisionnels qui ont été utilisés pour choisir l'option actuelle : technologiques, environnementaux, économiques et sociaux.*

### 3) Interventions des participants sur les émissions atmosphériques

*N.B. La majorité des citoyens présents étaient surtout préoccupés par les poussières qui se déposent régulièrement sur les propriétés de Contrecoeur, les attribuant principalement aux activités de la zone industrielle.*

- Un participant accuse Norambar et Ispat de polluer. Il attribue en particulier à Norambar les dépôts rouges sur les maisons des citoyens de Contrecoeur. Il dit que l'organisme « Pollution Watch » classe Norambar au 28<sup>e</sup> rang des compagnies les plus polluantes au Canada.

*Les représentants de Norambar répondent que les informations ont été tirées de l'Inventaire national des rejets de polluants d'Environnement Canada auquel elle participe, et que l'entreprise n'a rien à cacher. Parmi les entreprises tenues responsables par des citoyens de Contrecoeur de rejeter des poussières, Norambar n'est pas la plus importante en termes de production et de rejets, ni la plus proche de la Ville.*

*[Information supplémentaire : Ce citoyen a donné un chiffre de 2422 tonnes. Ce chiffre date de 2001 et constitue la somme des rejets et des transferts hors site. Par conséquent, si Norambar n'avait pas eu de système de captation des poussières, le chiffre aurait été le même (100% de rejets et 0% de transferts), et si Norambar avait capté 100% de ses rejets, le chiffre de 2422 tonnes aurait été aussi le même (0% de rejets mais 100% de transferts). En 2001, il y a eu 61.2 tonnes de rejets et 2361.2 tonnes de transferts.]*

- Ce même participant demande si « Norambar s'engage à prendre en charge la pollution de Stelco-McMaster, une entreprise en faillite ». Il est préoccupé par ce qui se passerait si Norambar venait à fermer. Il veut savoir aussi si Norambar dépose des fonds à la Ville de Contrecoeur pour la décontamination, combien d'argent a été mis à Contrecoeur pour réparer les dégâts. Il se demande bien comment il y aura décontamination.

*Norambar est la même compagnie et a les mêmes propriétaires qu'avait Stelco-McMaster puisqu'il n'y a pas eu de vente mais seulement un changement de nom. Et la compagnie n'est pas en faillite. Dans le cadre de la réglementation, Norambar doit fournir au ministère de l'Environnement des preuves d'assurances et fournir une garantie financière pour la fermeture, le suivi et l'entretien du site en cas de fermeture de l'entreprise.*

- Il ajoute qu'il y a des entreprises non responsables qui salissent la ville, alors que « Contrecoeur est le plus bel endroit ». Il faut que Norambar et Ispat prennent les moyens d'arrêter de polluer. Pour lui, Norambar doit prouver qu'elle peut opérer sans polluer.
- Un autre participant a remarqué récemment un nuage au-dessus de Norambar. D'après lui, il faudrait investir dans les capteurs, qui ne lui semblent pas assez efficaces. Il demande quel est le pourcentage de métaux lourds qui est capté. Il est préoccupé par le fait que des métaux lourds « tombent sur la tête » des résidants.

*Les représentants de Norambar répondent que plus de 99% des poussières sont captées.*

Ce même participant insiste alors sur le fait « qu'il faut aller chercher le 1% additionnel de poussières qui s'échappent de Norambar ».

- Il demande également quel est le pourcentage de chrome dans les poussières.  
*La majorité du chrome est trivalent et le chrome représente 0,27% des poussières.*
- Un participant se dit favorable au projet d'enfouissement des poussières, mais demande que des mesures soient prises pour améliorer la qualité de l'air de Contrecoeur.
- Un autre participant juge également que les usines polluent beaucoup. Il dit qu'il faut faire un nettoyage fréquent des maisons et qu'il va falloir continuer encore à laver les maisons. Il ajoute que les préoccupations des citoyens concernent surtout les émissions atmosphériques des usines.
- Un participant dit qu'il fait confiance à la technologie développée pour les sites d'enfouissement de poussières d'aciérage, mais souligne que les résidants sont obligés de laver leur maison parce qu'il y a un gros problème de pollution de l'air à Contrecoeur.

- Le président du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie vient donner son appui au projet présenté, mais constate que si le projet ne pose pas de problème en regard de la nappe phréatique, les activités de Norambar comme celles des autres industries de Contrecoeur et celles du port suscitent clairement des préoccupations en regard de la qualité de l'air.
- *Les représentants de Norambar affirment que beaucoup d'efforts ont été faits pour réduire les émissions atmosphériques et que l'usine respecte les normes de rejets à l'atmosphère. Ils ajoutent qu'ils continueront à faire des efforts pour réduire davantage les émissions.*

#### 4) Conclusion

- Il ressort des interventions des participants que leur préoccupation n'est pas le projet de dépôt définitif des poussières d'aciérage qui, en général, est bien accepté et jugé sécuritaire (même s'ils privilégient la valorisation des poussières).
- Ils ont tenu à exprimer, à l'occasion de cette rencontre, que les retombées des poussières à Contrecoeur, venant de l'ensemble de l'activité industrielle, ne sauraient être acceptées malgré l'ensemble des retombées économiques.
- En terminant, M. Francoeur, président de Norambar, a tenu à remercier les autorités municipales pour leur collaboration et les citoyens pour leur présence et leur intérêt pour ces questions.
- L'entreprise Norambar, spécialisée dans la récupération et le recyclage de l'acier, a réitéré son engagement à gérer son activité dans le respect des exigences environnementales et à s'améliorer continuellement.



## *NORAMBAR INC*

LIEU D'ÉLIMINATION PAR  
DÉPÔT DÉFINITIF DE  
POUSSIÈRES D'ACIÉRAGE

## *TABLE DES MATIÈRES*

- Norambar inc.
- Objectifs et justification du projet
- Description du projet
- Composante du milieu et contraintes
- Principaux impacts appréhendés
- Calendrier de réalisation du projet
- Phase ultérieure et projets connexes
- Modalité d'information et de consultation

## *NORAMBAR INC*

- Installée à Contrecoeur depuis 1958
- 420 employés
- Laminoir à tuyau (1958 à 1986)
- Laminoir à barres 450 000 t/an (1965, moderniser en 2000)
- Aciérie de 650 000 t/an (1973)
- Important recycleur ( $\pm$  700 000 t/an de ferrailles)

## *OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET*

- Poussières d'aciérage (10 000 t/an)
- Dépôt existant (1973 à 2004)
- Capacité du dépôt existant atteinte en juin 2004 et fermeture (nov. 2005)
- Options de gestion des poussières

## *OPTIONS DE GESTION DES POUSSIÈRES*

- Élimination hors site
  - Stablex à Blainville, Qc
  - Laidlaw à Sarnia, Ont.
- Recyclage ou Valorisation
  - Horsehead, USA
  - TGE
  - Fermag
- Élimination in-situ

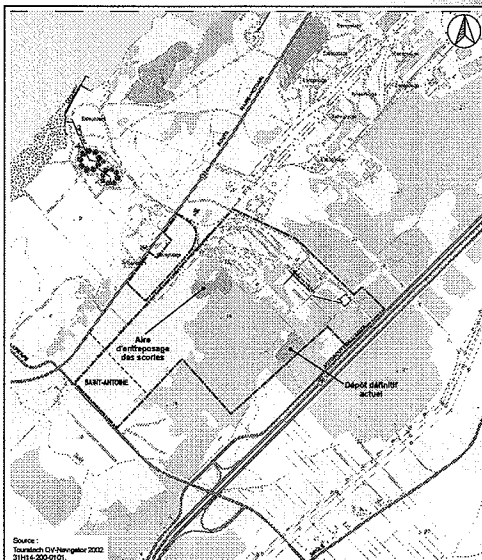
## *SOLUTION ENVISAGÉE PAR NORAMBAR*

- Construction d'un lieu d'élimination par dépôt définitif
- Capacité suffisante pour 20 ans
- Quatre (4) cellules
- Assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

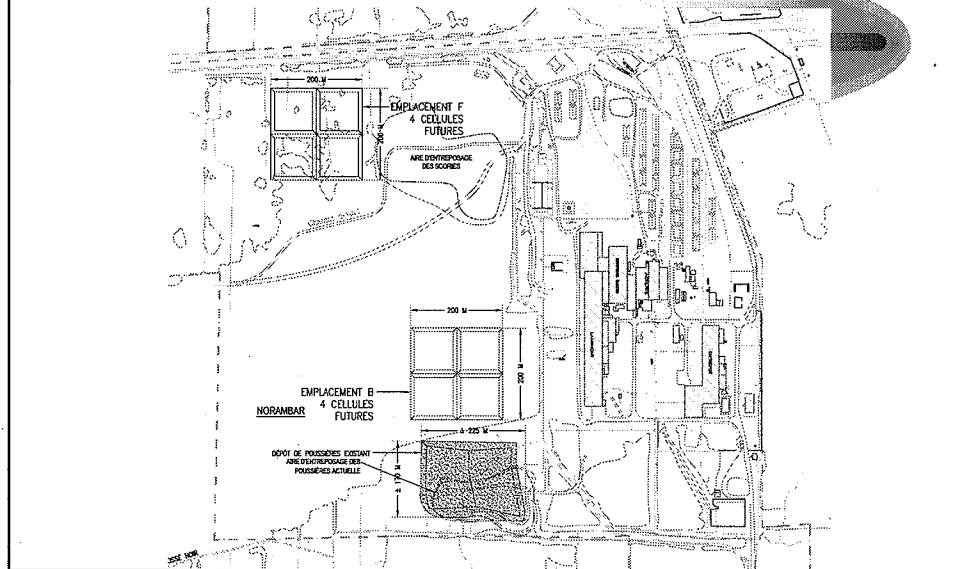
## *DESCRIPTION DU PROJET*

- Quatre cellules  $\pm$  5 ans chacune
- Superficie total  $\pm$  40 000 m<sup>2</sup> (200 X 200)
- Capacité  $\pm$  250 000 m<sup>3</sup>
- 30 mètres d'argile imperméable
- Géomembranes

## *LOCALISATION DU PROJET*



## *EMPLACEMENT DU DÉPÔT DÉFINITIF*



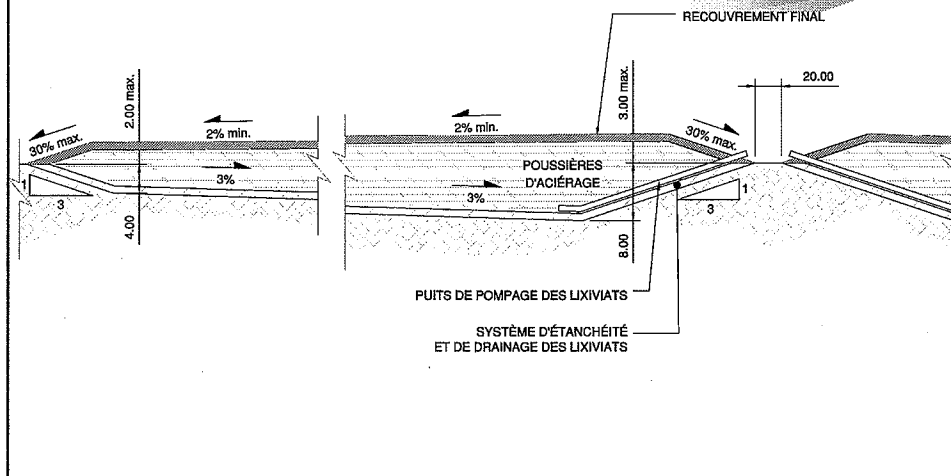
## *EMPLACEMENT DU DÉPÔT DÉFINITIF*

- Localisé sur la propriété de Norambar
- Proximité des activités existantes pour des raisons techniques, économiques et environnementales
- 2 sites potentiels
- Emplacement B
- Emplacement F
- Choix du site à l'étude d'impact

## AMÉNAGEMENT DU DÉPÔT DÉFINITIF

- Chemin d'accès
- Aire de déchargement des camions, incluant dispositif pour minimiser poussières
- Fossés périphériques
- Imperméabilité du dépôt (argile et géomembrane étanche)
- Système de drainage et de pompage du lixiviat

## COUPE TYDE D'UNE CELLULE



## *EXPLOITATION*

- Silo et/ou conteneurs
- Camions munis de conteneurs étanches
- Déchargement dans abri muni de gicleurs ou autre installation
- Eaux de ruissellement => Fossés
- Eaux dans la cellule => absorbées par les poussières, surplus traitées

## *FERMETURE ET RÉHABILITATION*

- Équipement sera démantelés à la fin du projet
- Recouvrement final selon exigences réglementaires (RMD art. 101)

## *COMPOSANTES DU MILIEU ET CONTRAINTES*

- Affectation du territoire => Industrie lourde
- Végétation => Boisé et friche (50 hectares)
- Eaux de ruissellement => Fleuve 2 km au Nord
- Eaux souterraines => 2 aquifères, pas de prise d'eau de consommation à cause de la salinité de l'eau
- Contraintes techniques => Aucune

## *PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS*

- Répercussion positive => maintien des activités de Norambar
- Émission de poussières
  - Entreposage dans un silo ou des conteneurs
  - Transfert conteneurs fermés et étanches
  - Aire de déchargement avec gicleurs
  - Nettoyage de la machinerie
  - Programme de suivi environnemental



## *PRINCIPAUX IMPACTS APRÉHENDÉS (suite)*

- Eaux de surface à l'extérieur des cellules ne seront pas en contact avec les poussières, eaux de précipitation à l'intérieur seront récupérées par pompage et utilisées par les gicleurs ou traitées
- Sols et eau souterraine : Géomembrane étanche minimise risque de contamination des sols et l'argile minimise le risque de contamination de la nappe dans le till

## *PRINCIPAUX IMPACTS APRÉHENDÉS (suite)*

- Ambiance sonore : Pas de bruit additionnel
- Végétation : Emplacement B (5/40), pas à préserver selon MRC, pas d'espèces vulnérables ou en voie d'extinction
- Faune : pas propice au développement d'habitats adéquats pour faune terrestre et aviaire, pas d'espèces vulnérables ou en voie d'extinction

## *PRINCIPAUX IMPACTS APRÉHENDÉS (suite)*

- Impact sur la population environnante :  
Secteur industriel, pas de circulation à l'extérieur de la propriété de Norambar
- Qualité visuelle du paysage : l'emplacement B constitue un excellent écran visuel naturel, site sera conforme au Règl. concernant les zones industrielles de la municipalité de Contrecoeur

## *Calendrier de réalisation du projet*

- Oct 2003 à jan 2004 : Étapes préliminaires
- En cours : Consultation avec la population
- Avril 2004 : Dépôt avis de projet
- Oct 2004 : Dépôt de l'étude d'impact
- Nov 2004 à fév. 2005 : Période d'information du BAPE
- Mars à juin 2005 : Audience publique
- Sept. 2005 : décision de gouvernement
- Mise en service Automne 2006

## *PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES*

- Fermeture du dépôt définitif existant => Banc d'emprunt d'argile pour recouvrir
  - Adjacent au site actuel (emplacement B)
  - Nouvelle lagune à l'Ouest de l'existante
- Aire d'entreposage temporaire
  - Sur le tas de scorie
  - Géotextile et géomembrane ( $\pm 25\ 000\ m^3$ )
  - Utilisé entre juin 2004 et site permanent 2006
  - Vidé dans site permanent

## *MODALITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU MILIEU*

- Démarche d'information et de consultation
- Vise à évaluer les préoccupations du milieu et en tenir compte dans l'étude d'impact
- 2 phases
  - rencontres informelles avec organismes ciblés
  - séances d'information-rétroaction
- Contact avec le milieu tout au long du processus